Validation des unités d'enseignement : e = examen ; p = certificat de participation ; rs = rapport de stage

FORMATION CONTINUE

Certificate of Advanced Studies en perfectionnement instrumental/vocal et interprétation

Le CAS en perfectionnement instrumental/vocal et interprétation permet à des musiciens professionnels d'acquérir un haut niveau de qualification en approfondissant leurs compétences artistiques auprès d'enseignants de renoms dans les Hautes écoles de musique de Lausanne et Genève. L'offre de formation associe aux objectifs de perfectionnement spécifiquement instrumental ou vocal, la réflexion qui s'y relie et les possibilités d'intégration des nouvelles compétences acquises dans la pratique quotidienne de la profession. Son organisation permet de répondre aux besoins individuels de perfectionnement de chaque musicien. Dans ce cadre, les objectifs complémentaires ainsi que le contenu détaillé de la formation sont établis, après accord avec le responsable de la formation.

Titre décerné

Certificate of Advanced Studies HES-SO en perfectionnement instrumental/vocal et interprétation

Public cible et conditions d'admission

Les musiciennes/musiciens ayant terminé une formation initiale d'une haute école spécialisée ou possédant une expérience professionnelle substantielle qui souhaitent poursuivre leur développement personnel en se perfectionnant dans un domaine d'interprétation propre à leur activité instrumentale ou vocale.

L'évolution des exigences instrumentales/vocales et stylistiques dans le monde musical contemporain est permanente. Elle entraîne la nécessité pour de nombreux musiciens professionnels d'approfondir leur formation « tout au long de la vie ».

Pour être admis dans la formation, le candidat doit posséder un diplôme ou titre équivalent de niveau master d'une haute école de musique ou une expérience substancielle jugée équivalente.

Compétences visées

- perfectionner ses compétences instrumentales/vocales,
- renforcer les compétences spécifiques à un domaine de la pratique professionnelle,
- développer des capacités dans un champ complémentaire de l'interprétation musicale (improvisation, styles, autre domaine musical…)
- acquérir des compétences techniques sur un deuxième instrument,
- préparer un concours de musicien d'orchestre ou de soliste,
- élargir ses connaissances stylistiques dans un répertoire donné,
- enrichir sa pratique et sa maîtrise de la scène,

Renseignements et inscription

Bureau des études de la HEM.

Les candidats déposent un dossier de candidature contenant un curriculum vitae, une lettre de motivation et une copie des diplômes/certificats obtenus.

Calendrier :

Durée : la formation complète se déroule sur les 2 semestres d'une année académique.

Coûts de la formation

CHF 6'000.– (payable semestriellement) . Les frais de dossier, d'inscription et de certification sont compris dans ce montant.

Plan d'étude

Le contenu de cette formation associe au perfectionnement d'une pratique instrumentale ou vocale, la réflexion qui s'y relie et les possibilités d'intégration des nouvelles compétences acquises dans la pratique quotidienne de la profession.

	Organisation	Description	ECTS
UE 1	32 cours individuels de 45 minutes	Enseignement instrumental/vocal par un professeur de la HEM	7
UE 2	Musique de chambre : 16 cours semi-collectifs de 60'	Pratique de la musique d'ensemble en petite formation, en inclusion dans les classes de musique de chambre de la HEM	2
UE 3	Un cours collectif ou semi-collectif	Cours choisi en concertation avec le responsable de la formation	2
UE 4	Projet de certificat	Présentation et évaluation d'une production artistique et d'une réflexion associée.	1
			12 ECTS

Certificate of Advanced Studies en musique de chambre

Coordination

MM. René Michon, Gui-Michel Caillat, Kurt Sturzenegger.

Corps enseignant :

- Quatuor : MM. Gabor Takacs, Miguel Da Silva.
- Musique de chambre avec piano, y compris Lied : MM. Gui-Michel Caillat, Jean-Jacques Balet.
- Ensemble de cuivre : M. Kurt Sturzenegger.
- Ensemble de vents : M. Antoine Marguier.
- Ensemble de guitares : M : Dusan Bogdanovic.

Présentation

Le CAS en musique de chambre a pour objectif de permettre à des ensembles constitués, dont les membres sont au bénéfice d'une formation initiale d'interprète de niveau Master, de développer leur potentialité artistique et de se préparer aux exigences très sélectives d'une activité professionnelle dans ce domaine.

Le contenu de cette formation à l'approfondissement de la pratique de la musique de chambre un complément d'approches stylistiques en musique ancienne et en musique contemporaine. Son organisation permet de répondre aux besoins de perfectionnement d'un ensemble constitué(pour principaux exemples : duo chant-piano, trio à cordes, trio avec piano, quatuor à cordes, quintette avec piano, quatre mains-deux pianos, quintette à vent, quintette de cuivres) notamment par la flexibilité du programme en regard des exigences et rythmes de l'activité professionnelle de ses membres.

La formation s'articule en deux modules (formation principale et formation stylistique complémentaire) couronnés par un travail de certificat. Il comprend un enseignement régulier de la musique de chambre, ainsi que des sessiosn et des réalisation de projets spécifiques en musique ancienne (répertoire, jeu, instruments) et musique contemporaine.

Titre décerné

Certificate of Advanced Studies HES-SO en musique de chambre

Conditions d'admission

Pour être admis dans la formation, les candidats doivent posséder un diplôme ou titre équivalent de niveau master d'une haute école de musique ou une expérience substancielle jugée équivalente.

Compétences visées

- renforcement des compétences spécifiques individuelles et collectives dans le domaine de la musique de chambre
- développement des capacités dans un champ stylistique complémentaire de l'interprétation (musique ancienne, musique contemporaine)
- Préparation aux concours, auditions, et aux processus d'engagement d'un ensemble en général.
- Développement de la personnalité de l'ensemble constitué et de son identité.

Renseignements et inscription

Bureau des études de la HEM.

Les candidats déposent un dossier de candidature contenant un curriculum vitae, une lettre de motivation et une copie des diplômes/certificats obtenus.

Calendrier :

Durée : la formation complète se déroule sur 2 ou 3 semestres consécutifs. Elle suit le calendrier académique de la HEM.

Coûts de la formation

CHF 7'500.– (payable semestriellement) . Les frais de dossier, d'inscription et de certification sont compris dans ce montant.

Plan d'étude

Le contenu de cette formation associe au perfectionnement d'une pratique instrumentale ou vocale, la réflexion qui s'y relie et les possibilités d'intégration des nouvelles compétences acquises dans la pratique quotidienne de la profession.

	Organisation	Description	ECTS
UE 1	36 heures (4 à 6h d'enseignement par session)	Musique de chambre	6
UE 2	12h. Stages ou sessions	Instruments historique, musique contemporaine	2
UE 3	Projet de certificat	Présentation et évaluation d'une production artistique et d'une réflexion associée.	2
			10 ECTS

Certificate of Advanced Studies en pédagogie dalcrozienne

Cette formation vise à faire connaître les principes de la pédagogie dalcrozienne. Elle cherche à développer chez les professionnels de la musique de la danse et de la pédagogie des compétences pour pratiquer l'éducation musicale de façon globale et interactive.

Titre décerné

Certificate of Advanced Studies en pédagogie dalcrozienne – CAS en pédagogie dalcrozienne

Public cible et conditions d'admission

Cette formation s'adresse à des professionnels souhaitant transmettre des connaissances musicales par le biais du mouvement corporel, de l'écoute active, de la pratique musicale vivante. La spécificité de cette offre de formation est que l'enseignement se donne en pratiquant soi-même ; elle favorise l'interaction et un apprentissage global sensibilisant l'apprenant également par ses sens et ses émotions.

Pour être admis dans la formation, le candidat doit posséder un diplôme d'une haute école (titre de bachelor ou équivalent) dans les établissements suivants : Ecoles et troupes de danse et de théâtre, Universités, Hautes écoles spécialisées, Hautes écoles pédagogiques.

Compétences visées

- Disposer de connaissances méthodologiques et didactiques en pédagogie musicale pour le mouvement corporel
- Expérimenter un apprentissage pratique, initier personnellement et encourager chez autrui des actions dans l'espace en mouvement, favorisant la finesse de l'oreille, la sensibilité des voies nerveuses
- Découvrir la musique vécue, portée dans l'espace par le mouvement corporel et l'interaction avec autrui, comprendre et développer sa propre relation avec celle-ci
- Adapter le contenu et la forme des activité en éducation musicale à différents publics cibles (enfants, adolescents, adultes)

Renseignements et inscription

Mme Sylvie Morgennegg, responsable du département musique et mouvement

Mme Ruth Giannada, responsable du CAS

Calendrier

Octobre 2009	UE 1
Printemps et été 2010	UE 2
De octobre 2009 à mai 2011	UE 3 (réparti sur 2 années académiques)
De décembre 2010 à mai 2011	UE 4

Plan d'étude

Le volume des études est de 14 ECTS. La formation comporte 4 unités d'enseignement :

	Organisation	Description	ECTS
UE 1	16 weekends de 10 heures	Bases méthodologiques de l'éducation dalcrozienne ; vécu et expérimentation personnelle, rythmique, solfège et improvisation	5
UE 2	1 semaine de stage de 25 heures 1 cours d'été de 40 heures	Immersion durant une semaine dans le programme complet du cursus bachelor ; observation et mise en situation, particularités des processus d'apprentissage de la dynamique de groupe, des méthodes et formes de travail avec enfants et adultes ; familiarisation avec les disciplines et les applications constituant l'ensemble des compétences requises pour un bachelor en musique et mouvement	2
UE 3	Travail personnel : 3 heures par semaines = 12 heures par mois durant 16 mois	Etude des sujets initiés en cours (travail personnel – travail individuel et travail en supervision); lectures ; travaux écrits.	5
UE 4	Vidéo d'application des principes dalcroziens à son propre domaine de compétence = 20 heures Mémoire = 50 heures	Présentation du travail personnel final et évaluation. Application des compétences acquises à sa propre spécialité.	2
			14 ECTS

.